

Je suis heureux du fait que ces changements nous font économiser de l'argent, qu'ils améliorent le rendement et que 80 p. 100 des clients sont satisfaits.

Si la députée veut représenter les 20 p. 100 d'insatisfaits, je représenterai les 80 p. 100 de satisfaits.

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, il y a eu de nombreuses fermetures dans ma région et, depuis que je suis députée, je n'ai jamais vu tant de Canadiens protester, surtout dans les régions rurales du Canada. Ils protestent énergiquement contre le ministre.

Le fait que ce soit bon pour un ministre dans une région donnée ne signifie pas nécessairement que ce l'est dans d'autres régions du Canada.

Le ministre pense-t-il que tous ces Canadiens devraient cesser de protester et de signer des pétitions parce que lui ne s'inquiète pas de voir que les services postaux se détériorent partout au Canada et que des milliers de Canadiens n'auront plus de service postal dans quelques années et qu'il ne veut plus entendre de protestations? N'est-ce pas une bonne chose que de protester si vous n'êtes pas ministre?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, la députée semble dire qu'il faut garder le service postal qui convenait à la société canadienne d'il y a 40 ou 50 ans.

Des sondages impartiaux indiquent que les clients approuvent les changements et le service. Notre vérificateur indépendant fait une enquête au trois mois et il nous dit que l'efficacité du service postal augmente.

À l'heure actuelle, les syndicats négocient pour obtenir un nouveau contrat. Les chefs syndicaux pensent qu'ils n'ont rien à perdre en essayant de mêler la politique à leurs affaires avec l'espoir que, en faisant des pressions politiques, ils obtiendront ce qu'ils sont incapables d'obtenir à la table de négociations.

À mon sens, la députée ne rend pas service à ses électeurs ni aux contribuables canadiens en continuant de défendre ce point de vue.

### Questions orales

#### LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. George Proud (Hillsborough):** Monsieur le Président, ma question concerne les anciens combattants et autres Canadiens qui se sont fait dire que les téléavertisseurs qui servent à communiquer avec les services des urgences n'entrent pas dans la catégorie des «services médicaux» énumérés dans la liste des biens et services détaxés. S'ils entraient dans cette catégorie, ils ne seraient pas assujettis à la taxe.

Le ministère des Affaires des anciens combattants doit considérer cela comme un service essentiel, puisque c'est lui qui fournit les téléavertisseurs, couverts par la Croix Bleue.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor ou au ministre du Revenu. Comment peuvent-ils justifier l'imposition d'une telle taxe sur un dispositif qui peut faire toute la différence entre la vie ou la mort?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, comme le sait le député, la Légion canadienne est considérée comme un organisme à but non lucratif en ce qui concerne la TPS, et ne sera pas obligée de verser ou de percevoir la taxe.

**M. George Proud (Hillsborough):** Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère du Revenu nous disent que ce n'est pas le cas.

Si ce dispositif est exempté, le ministre peut-il me dire où, dans la liste des produits et services détaxés, il est dit que le dispositif est exempté?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, le député sait que les questions de ce genre devraient être inscrites au *Feuilleton*.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Jelinek:** Monsieur le Président, le député peut bien rire, mais s'il est un problème avec tous ces députés. . .

**Des voix:** Oh, oh.

**Une voix:** Je suppose qu'ils ne veulent pas entendre la réponse, Otto. Rasseois-toi.

**Le président:** Le député de Regina—Lumsden.

\* \* \*

#### LA MARINE MARCHANDE

**M. Les Benjamin (Regina—Lumsden):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Anciens combattants. On sait que 12 000 matelots et officiers de la Marine marchande canadienne ont servi notre pays pendant la Deuxième Guerre mondiale. Envi-